

Conseil Municipal 7 juillet 2006 à 20h00

L'an deux mille six et le sept juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à 20h00. Date de la convocation le trente juin deux mille six.

Etaient présents : Monsieur Robert BALDÈS maire, Monsieur René ARRIGHI, Mademoiselle Christiane SOU adjoints, Messieurs Jean-Marie ARRIVÉ, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Madame Gisèle SOU conseillers.

Etaient absents excusés : Messieurs Jean-Guy BERTAUD pouvoir à Christiane SOU.

Etaient absents : Madame Laurence BRAUD, Messieurs Christian CANOR, Philippe LAMBOUR, Pascal MICHAUD, Emmanuel POMMIER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GIRARDIN

Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 15 juin 2006

1) Choix du projet et des investisseurs sur l'Île du Nord (Robert BALDÈS)

Comme convenu lors de la réunion précédente les investisseurs ont été conviés à la séance d'aujourd'hui afin de présenter leur projet respectif.

M.Roland MALAMUCEANU de l'agence LOFT est excusé puisqu'il est hospitalisé.

La Fondation du Littoral n'a pas eu besoin de venir suite à la visite que le Conseil a effectué sur sa propriété, quelques jours avant, sur l'île Margaux.

Monsieur le Maire rappelle que le Conservatoire du Littoral, présent ce soir, est propriétaire de 42 ha depuis 2001. Un cahier des charges pour la gestion de ce territoire est en cours d'élaboration en partenariat avec la commune.

Une proposition d'achat de l'Île par le Conservatoire du Littoral et la Fondation du Littoral a été faite aux propriétaires actuels qui sont aujourd'hui vendeurs.

Mme ROLLAND, Déléguée Régionale Aquitaine et Monsieur HERRIGOYEN, Chargé de Mission Médoc et Estuaire, du Conservatoire du Littoral ont accepté notre invitation pour répondre aux questions des Conseillers. La séance de questions réponses terminée le débat s'est poursuivi après avoir libéré les deux invités.

Le Conseil ayant pris connaissance des deux projets n'a pas jugé utile de prendre une délibération sur le choix qu'il reporte à une prochaine séance. Toutefois, à l'issue d'un long débat dans le cadre de l'élaboration du PLU il a opté pour classer l'île du Nord en zone naturelle et le bâti en zone agricole.

*Le Conseil Municipal accepte de porter à l'ordre du jour la proposition de délibération
pétition pour la sauvegarde du bureau de poste de Gauriac*

2) Le bureau de Poste en danger (Robert BALDÈS)

Robert BALDÈS et Jean-Guy BERTAUD ont reçu Monsieur LARREY, Receveur de Bourg sur Gironde. L'objet de sa visite était d'informer Monsieur le Maire du projet de fermeture de la poste de Gauriac d'une demi-journée par semaine, le mercredi matin à partir du mois d'octobre.

Raymond RODRIGUEZ, est d'accord avec Robert BALDÈS. Le bureau de Gauriac est suffisamment fréquenté et par le biais de certaines modifications dans le fonctionnement ils arriveront à le supprimer parce que diront-ils pas assez rentable.

René ARRIGHI fait remarquer qu'il y a des remplaçants pour le bureau de Pugnac alors pourquoi pas pour Gauriac.

Jean-Marie ARRIVÉ dit qu'il est injustifiable que le Receveur prévoie une fermeture en invoquant les « 35 heures ». Il faut simplement recruter du personnel.

Il fait un condensé du courrier du 28 juin 2006 du Centre Courrier de Bourg, sur les deux directives européennes relatives aux transports routier et aérien qui amèneront à modifier les heures limites de dépôt dans les boîtes aux lettres du bureau de poste, donc plus tôt.

Dans ce cas de figure les usagers seront dans l'obligation d'aller porter leur courrier à Bourg sur Gironde où le ramassage se fera plus tard et entraînera une baisse de fréquentation de Gauriac.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de transmettre, la motion-pétition qui sera distribuée avec le journal de Gauriac, aux conseils municipaux des communes riveraines.

SAUVONS LA POSTE DE GAURIAC

La Poste, devenue Banque Postale, a dans un premier temps réduit les heures de présence d'un conseiller financier à Gauriac. Il nous est maintenant « proposé » la fermeture du bureau le mercredi matin.

Cette nouvelle mesure de désengagement du service public n'est pas acceptable.

Nous refusons d'être les otages d'une décision prise par l'Etat qui ne veut pas créer les emplois nécessaires au fonctionnement normal du service public. Une logique qui conduira inévitablement à une baisse d'activité...et donc à une fermeture programmée.

Les citoyens de Gauriac et des communes voisines, usagers de ce bureau, refusent toutes modifications des horaires d'ouverture qui consisterait à supprimer une demi-journée.

Divers

✓ Installation téléphonique Mairie (Raymond RODRIGUEZ)

Raymond RODRIGUEZ dans un souci d'économie de communications téléphoniques propose de passer par Internet (live box). Deux abonnements sont indispensables, l'un (live box) de 5 € + un second (Internet) de 15 € mois par mois

Les appels locaux, nationaux et 40 minutes par mois vers les mobiles, seront gratuits.

Aujourd'hui les factures de communications sont de l'ordre de 200€ tous les 2 mois.

Il sera également possible de travailler en réseau pour 4 postes informatiques de la mairie. La mise en réseau des ordinateurs du secrétariat permettra d'améliorer les conditions de travail et d'obtenir plus de souplesse dans l'utilisation des logiciels dans l'un ou l'autre des bureaux.

Pour cela il faut prévoir une mise en service de 200 € pour la live box et l'achat de téléphones.

L'achat d'un ordinateur plus puissant pour le secrétariat (bureau du SIRP) est maintenant devenu indispensable. Il faut prévoir 700€ environ.

Un ordinateur ancien ainsi rendu disponible fera très bien l'affaire pour équiper la bibliothèque qui le demande depuis longtemps.

Le Conseil donne un avis favorable à ces propositions.

Raymond RODRIGUEZ termine le n°69 du journal ce week-end il faut prévoir le pliage lundi matin 10h30.

✓ Déclaration de travaux CDC, fenêtres sur l'Estuaire (Christiane SOU)

Christiane SOU informe les conseillers des déclarations de travaux déposées par la Communauté de Communes de Bourg-sur-Gironde pour l'installation des fenêtres sur l'Estuaire au lieu-dit Vitescale et Furt. Elle fait circuler les plans du projet.

Le texte du panneau de Vitescale sera à dominante exploitation de la pierre et celui de Furt sur la flore.

Raymond RODRIGUEZ rappelle que ces installations devraient déjà être opérationnelles. Le parking de Vitescale sera en partie redessiné car il était à l'origine spacieux en raison de la présence de la boîte de nuit « le Sixties » aujourd'hui occupé par des particuliers. Il sera donc réduit et emménagé à la charge de la CDC.

✓ *Prime pour stagiaire*

Lors de la séance du 15 juin 2006 il a été décidé à l'unanimité d'octroyer une indemnité au jeune Steve BERNARD qui effectuait un stage espaces verts au sein de la commune.

Le montant de cette prime est de 100,56 € net, mandaté à l'article 6225 du budget primitif 2006 en récompense de son travail.

Vote 8 pour

Séance levée à 11h20.